

AGGLO LENS-LIÉVIN, REPRISE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Suspendue début avril, la collecte des déchets végétaux sur l'agglomération de Lens-Liévin reprendra exceptionnellement le 27 avril.

En cette période de crise sanitaire sans précédent, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, son prestataire pour la collecte des déchets, l'entreprise Nicollin et l'ensemble des entreprises du secteur du tri, dont l'usine Paprec à Harnes, sont particulièrement mobilisés pour assurer le meilleur service possible aux habitants du territoire dans des conditions dégradées.

Pour des raisons sanitaires, de salubrité publique et de sécurité évidentes, la collecte des déchets verts, initialement prévue début avril a été suspendue pour concentrer les efforts et moyens disponibles sur la collecte des déchets ménagers.

Avec l'adaptation en cours des équipes de terrain et la réorganisation du secteur, un programme vient d'être établi pour permettre **un début collecte des végétaux au 27 avril prochain, avec un ramassage tous les 15 jours.**

Un calendrier spécifique sera prochainement publié sur le site:
<https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr> .

Préparation et conditionnement des déchets verts

- Sortir les végétaux la veille au soir ou au plus tard avant 6h du matin le jour de collecte;
- De sortir 1m³ max par foyer (soit 10 sacs de 100 litres);
- Mettre les déchets dans des contenants libres (hors conteneurs) ou des sacs poubelles ouverts.

Conseils de jardiniers, quelques astuces pour gérer au mieux les déchets végétaux :

- Les composter soit à l'aide d'un composteur, en tas ou alors en ayant recours au compostage de surface pour les potagers;
- Les pailler, en les laissant sécher quelques jours, puis disposer ce paillis sur les potagers ou autour des arbres, cela protège et maintient l'humidité;
- Les broyer sur place en ayant recours au mulching: une technique qui permet de ne pas ramasser l'herbe. L'herbe hachée se comporte comme un paillis protecteur contre la sécheresse et un engrais naturel gratuit.